

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°18/2017

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Excusés : 5

Pouvoirs : 1

Votants : 19

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 1^{er} juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Annie BARBIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant d'une part l'évolution des besoins de la collectivité, notamment en vue de structurer la gestion des fêtes et manifestations et les actions de communication qui s'y rapportent, d'autre part les emplois déjà pourvus à ce jour dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et dans celui des adjoints d'animation territoriaux,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

CRÉE un poste d'adjoint administratif territorial et un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet, à la date du 1er juin 2017, en vue de renforcer les effectifs, sur l'un ou l'autre de ces cadres d'emploi

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,

PRECISE que cet emploi sera pourvu en tant que de besoin par Monsieur le Maire suivant l'évolution en cours de l'organisation de services, et dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

